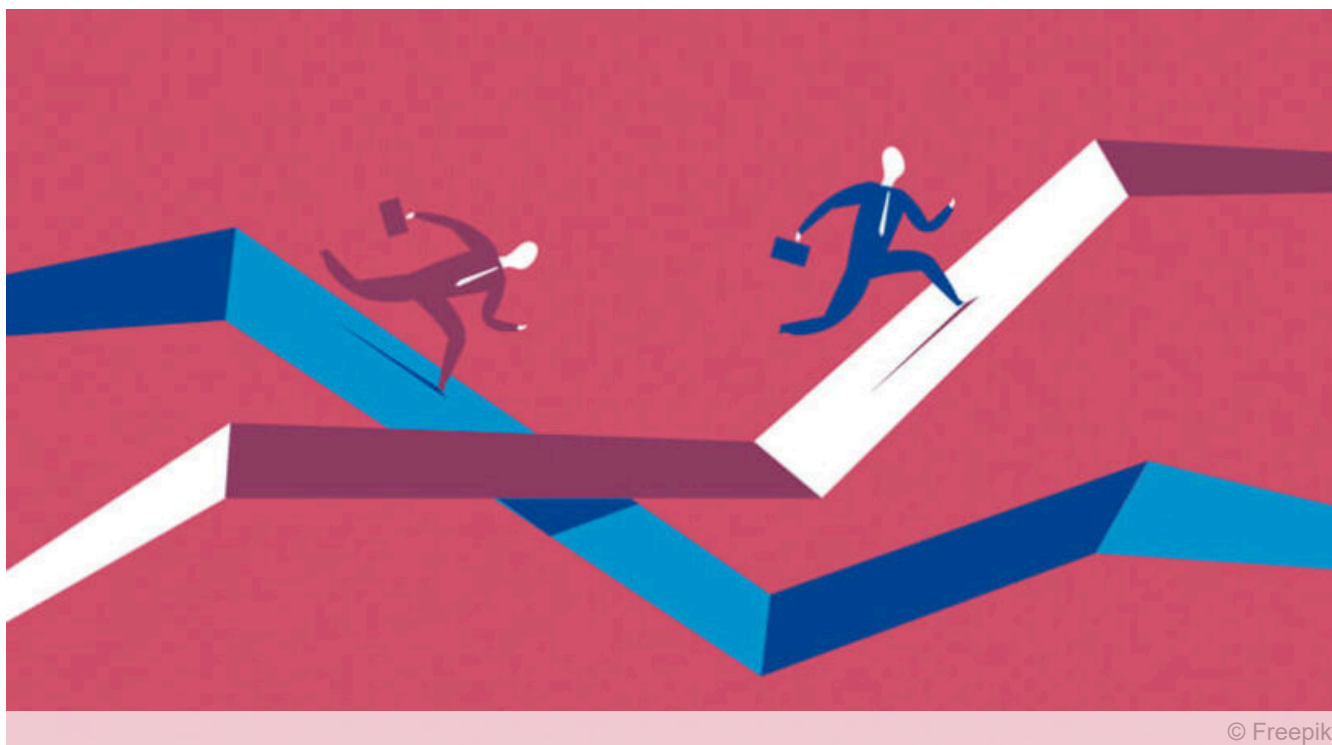


Attachez vos ceintures

# Quand le déficit budgétaire joue aux montagnes russes

Sa hausse en 2023 de 0,7 point de PIB succède à une baisse anormalement forte de 1,8 point de PIB en 2022



*Mécomptes publics,  
François Ecalle*

Même si la croissance de l'activité économique a été modérée en 2023, on pouvait s'attendre à une quasi-stabilisation du déficit public – et c'est d'ailleurs ce que le gouvernement prévoyait. La forte augmentation comptabilisée par l'Insee, de 4,8 % du PIB en 2022 à 5,5 % en 2023, a donc pu surprendre.

La croissance des dépenses publiques s'est élevée à 3,7 % en 2023, mais elle a été soutenue par l'inflation (4,8 % en moyenne sur l'année) sur laquelle sont indexées, de droit ou de fait, de nombreuses dépenses. En volume (euros constants), elle a été négative (- 1,1 %).

Les dépenses publiques hors crédits d'impôt sont ainsi passées de 58,8 % du PIB en 2022 à 57,3 % en 2023, et n'expliquent donc pas la hausse du déficit en points de PIB. Cette diminution est certes plus faible que prévu par le gouvernement, et elle a été facilitée par la suppression progressive des mesures exceptionnelles prises en réaction aux crises de 2020 à 2022, mais la croissance des dépenses publiques "ordinaires" a été limitée à 0,6 % en volume, ce qui reste modéré au regard de leur évolution dans le passé.

La dégradation des comptes des administrations publiques en 2023 provient de leurs recettes. La croissance du produit des prélèvements obligatoires (PO) a en effet été de seulement 2,5 % en 2023, hors impact des modifications législatives, alors que la croissance du PIB en valeur a été de 6,2 %.

### **Recettes fiscales manquant à l'appel**

En moyenne sur plusieurs années, le produit des PO augmente à peu près, à législation inchangée, comme le PIB en valeur, et il est rare – mais pas inédit – que sa croissance soit aussi largement inférieure à celle du PIB. Mais le phénomène inverse avait eu lieu en 2022. Le produit des PO à législation constante avait augmenté de 8,0 % contre 5,5 % pour le PIB en valeur.

■ "Après une année 2022 exceptionnelle (+ 25 % hors crédits d'impôt), l'impôt sur les sociétés a baissé de 12 % en 2023"

Le taux des PO avait atteint un niveau record en 2022 (45,2 % du PIB), ce qui était une anomalie compte tenu des très importantes baisses d'impôts des années précédentes (plus de 50 Mds€ de 2018 à 2022) et il y a en 2023 une forme de retour à la normale du taux des PO (43,5 %).

Parmi les impôts à l'origine de ces fluctuations, il y a notamment l'impôt sur les sociétés. Il est toujours très volatil (le bénéfice fiscal est lui-même volatil et cette volatilité est amplifiée par le mode de paiement des acomptes et du solde). Après une année 2022 exceptionnelle (+ 25 % hors crédits d'impôt), l'impôt sur les sociétés a baissé de 12 % en 2023. On peut également citer les impôts sur l'immobilier : les droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières ont diminué de 22 % en 2023, alors qu'ils avaient augmenté de 24 % en 2021 et de 5 % en 2022.

Si les PO avaient augmenté comme le PIB en 2022 et en 2023, le déficit public aurait été égal à 5,8 % du PIB en 2022 et à 4,9 % du PIB en 2023. Il serait certes resté à un niveau très élevé et ce calcul est très conventionnel, mais il montre que si le déficit a augmenté en 2023, c'est après une baisse (de 1,8 point de PIB) anormalement forte en 2022.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

■ [S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

## A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 09/04/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

## Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).